

Inscriptions : du bon et du moins bon

ENSEIGNEMENT Les pistes d'aménagement du décret suscitent des réactions mitigées

► On l'annonçait samedi : Joëlle Milquet va aménager le décret régulant les inscriptions en 1^{re} secondaire.
► Au PS, on se dit qu'il y a du bon. Et du moins bon.

On l'annonçait dans *Le Soir* de samedi : Joëlle Milquet (CDH) s'apprête à rectifier le décret de 2009 qui régule les inscriptions en 1^{re} secondaire. La négociation avec le PS n'a pas encore démarré. Mais la ministre de l'Éducation a ficelé un texte, qu'elle déposera sous peu sur la table du gouvernement.

Rappelons ses intentions.

Les changements n'agiraient que pour les inscriptions de mars 2017 (et qui concerneront les enfants aujourd'hui en 5^e primaire).

Pour saisir ce que propose Milquet, il faut rappeler le système : chaque élève est crédité d'un indice de départ (1), multiplié par des valeurs allant de 1 à 2 selon que l'enfant répond, ou non, à une série de critères (habiter près de l'école, par exemple, ou avoir été scolarisé dans une école primaire proche de l'école secondaire convoitée).

Ce jeu de critères aboutit à créditer les enfants d'un « indice composite » qui permet de les départager dans les établissements où la demande dépasse l'offre.

On sait que sur le formulaire d'inscription, les parents peuvent inscrire le nom de 10 écoles, à aligner par ordre décroissant de préférence. La ministre propose que la valeur accordée à l'école que les parents érigent en 1^{er} choix soit portée à 1,8 au lieu de 1,5 – l'école de 2^e choix resterait à l'indice 1,4, l'école de 3^e choix resterait à l'indice 1,3, etc.

Les critères géographiques seraient ramenés de trois à un. On oublie la distance domicile/ancienne école primaire. On oublie la distance ancienne école primaire/école secondaire. On

conserve la distance domicile/école secondaire. Et celle-ci serait désormais calculée à partir de cercles concentriques de 2 km ayant, pour centre, l'école secondaire convoitée. L'enfant domicilié à moins de 2 km de l'école aurait un indice plus favorable que celui habitant à plus de 2 km, lequel aurait un indice plus favorable que l'élève habitant à plus de 4 km, etc., etc.

Ajoutons que l'élève bénéficierait d'un indice plus favorable s'il se dirige vers une école secondaire qui est en partenariat pédagogique avec son école primaire d'origine. Les partenariats ne pourraient associer que des écoles primaires et secondaires appartenant à un même réseau, semble-t-il.

Ajoutons encore que Milquet compte tester le nouveau système en procédant à des simulations exploitant les données des ins-

criptions de mars 2015 et celles de mars 2016. Ceci pour être sûre que le décret améliorera les choses – et que, en particulier, il

Milquet veut favoriser les partenariats pédagogiques. « Cela ne passera pas », signalent des sources PS

augmentera le nombre d'enfants reçus dans l'école correspondant à leur 1^{er} choix.

Soulignons enfin que la ministre compte accompagner ces modifications d'un plan de création de nouvelles places, singulièrement à Bruxelles, où la pénurie

touche tous les niveaux scolaires. Il ne s'agirait pas seulement de créer de nouvelles écoles mais, surtout, d'encourager les établissements existants à « optimiser » leurs bâtiments.

Voilà ce que l'on sait de l'affaire – juste les grandes lignes à ce stade. Le détail (la valeur des indices nouveaux par exemple) figure dans une note, qui n'a pas été rendue publique, et que la ministre centriste remettra sous peu à ses partenaires socialistes.

C'est dire si, à ce stade, le PS s'interdit tout commentaire officiel. A mi-voix, et sous réserve d'examiner la note de Milquet, on admet que les choses semblent aller dans le bon sens – « Les critères géographiques liés à l'ancienne école primaire, ça, les parents ne comprennent pas. »

Pour le reste, on insiste sur la

nécessité de tester le système pour qu'il fasse ses maladies dans une simulation informatique plutôt qu'aux frais des enfants.

On prévoit un point de rupture, tout de même : il concerne les fameux partenariats pédagogiques. « Cela ne passera pas », signalent plusieurs sources socialistes.

Ceux-ci jugent que ce système favorisera le libre catholique au détriment des autres réseaux. Pourquoi ? Le libre s'est développé aux niveaux fondamental et secondaire. Sauf exceptions, le communal n'est actif qu'au primaire. Et les autres réseaux officiels (Communauté et provinces) sont surtout actifs au secondaire. Bref : une école communale aura du mal à négocier un partenariat puisque les écoles communales secondaires sont rares. Aussi, la technique des partenariats pénalise le rural où les implantations primaires de village sont fort éloignées des bahuts du secondaire – comment, dans ce cas, engager un partenariat sérieux ?

Lors du lancement du décret inscriptions, en 2010, un système de partenariat avait été imaginé.

On parlait alors d'écoles primaires adossées aux écoles secondaires. On avait vite vu que l'affaire pénalisait le communal et favorisait le libre. PS et Ecolo y avaient donc mis fin. Il serait étonnant que le PS accepte son retour, même si le mécanisme s'habille d'un autre nom. ■

PIERRE BOUILLON

RÉACTION

« On joue aux apprentis sorciers »

Françoise Bertieaux, cheffe du groupe MR au parlement de la Communauté française, est l'une des opposantes les plus fermes au décret inscriptions de 2009 – « Cette usine à gaz », dit-elle volontiers. Alors, quel regard porte-t-elle sur les modifications que Joëlle Milquet s'apprête à proposer ? « Je note que l'on reste dans la logique du décret initial avec un algorithme que personne ne maîtrise. Et je redoute que l'on joue à nouveau aux apprentis sorciers. En réduisant le nombre de critères, elle va prendre le risque de multiplier le nombre d'élèves ex æquo. Comment va-t-on les départager ? Il faudrait faire tourner le nouveau modèle avant application, pour vérifier tout cela. » Deuxième observation : « Je l'avais dit à la ministre Simonet. Je l'ai dit à Schyns. Alors, je vais le répéter à Milquet : il existe à Bruxelles des écoles où aucun élève ne s'inscrit. Aucun ! Zéro de-

mande ! Alors, avant de triturer la demande, il faudrait s'attaquer à l'offre et la rendre plus attractive. Il faut que l'on sache pourquoi il y a des écoles où personne ne veut aller et, ensuite, les aider. Cela détendrait les choses sur la capitale. »

Trois : « Je vois que les aménagements n'agiront qu'aux inscriptions de 2017. Cela nous fera donc une rentrée 2016 difficile. »

Quatre : si le décret nouveau ne garde qu'un seul critère géographique (la distance domicile/école secondaire), cette distance, sauf surprise, sera toujours calculée à vol d'oiseau.

« Pour la millième fois, je rappelle qu'il existe, dans ce pays, par exemple, des rivières et que, s'il n'y a pas de pont près de chez vous, vous devez parfois parcourir 6 km pour atteindre une école qui se trouve à 2 km. Bref : ce vol d'oiseau est absurde ! »

Cinq : « Je doute qu'un accord soit possible entre PS et CDH. Mise sous pression par les grands collèges catholiques, la ministre repart donc des partenariats pédagogiques, qui favorisent le libre et qui risquent de bousiller le primaire communal où les gens n'auraient plus intérêt à aller. Le PS va s'y opposer. »

P.BN